

Crédits COVID-19: aspects légaux, fiscaux et comptables utiles pour l'établissement ou l'audit des comptes 2020

02 février 2021 (Lausanne, après-midi)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux réviseurs agréés et experts réviseurs agréés, CFO et chefs comptables

Contexte et problématique

L'exercice 2020 aura été très particulier pour bon nombre d'entités en raison de la pandémie de COVID-19. Au printemps, le Conseil fédéral a édicté plusieurs ordonnances, en particulier celle sur l'octroi de cautionnements solidaires à la suite du coronavirus (RS 951.261). Cette ordonnance, promulguée en droit d'urgence par l'exécutif avec une durée limitée, sera remplacée par une loi encore en traitement au Parlement au moment de l'établissement du présent document. EXPERTSuisse a rapidement publié différentes informations sur le sujet.

Du 26 mars au 31 juillet 2020, ce sont ainsi plus de 136 000 entités qui ont obtenu des crédits transitoires garantis par la Confédération pour un total de plus de CHF 16,9 millions. Toutes ces entités vont devoir traiter la présentation de ces crédits dans leurs états financiers 2020 et, pour celles qui bénéficient d'un organe de révision, ce dernier va devoir se pencher sur divers aspects concernant ces crédits (présentation, utilisation.).

Il en résultera de nombreuses questions tant sur le plan comptable, légal que fiscal.

Objectifs

Vous connaîtrez:

- Les principales modifications entre l'ordonnance éditée en droit d'urgence et la loi votée par le parlement

Vous saurez:

- Traiter la présentation d'un crédit COVID-19 dans les états financiers 2020
- Evaluer les risques d'un crédit COVID-19 pour le preneur de crédit et l'organe de révision

Thèmes

- Principales évolutions entre l'ordonnance et la loi ainsi que leur commentaire
- Aspects légaux
- Aspects fiscaux
- Aspects comptables
- Responsabilité des preneurs de crédit et de l'organe de révision
- Traitement des cas de 725 al 1 CO et 725 al 2 CO
- Exemples de présentation

Méthode

Exposés, études de cas, discussions

Responsable du séminaire et conférencier

Gérald Balimann, expert-comptable diplômé, associé Fiduciaire Fidinter SA, Lausanne

Pour d'autres questions sur le contenu du séminaire ou les exigences techniques: gerald.balimann@fidinter.ch

Conférenciers

Jean-Luc Chenaux, Professeur à l'Université de Lausanne, avocat associé Kellerhals Carrard*, Lausanne

Pierre-Marie Glauser, Professeur à l'Université de Lausanne, avocat, associé Oberson Abels SA, Lausanne

Denis Wulliamoz, expert-comptable diplômé, fondé de pouvoir, Fiduciaire Fidinter SA, Lausanne

*L'étude Kellerhals Carrard est mandatée pour représenter les organisations de cautionnement dans le cadre de la lutte contre les abus dans l'octroi et l'utilisation des crédits Covid. Me Chenaux s'exprimera toutefois à titre personnel.



Gérald Balimann



Jean-Luc Chenaux



Pierre-Marie Glauser



Denis Wulliamoz

Date

02.02.2021 après-midi

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin-Constant 5
1003 Lausanne

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTSuisse

Votre inscription: en ligne ou par bulletin

Le plus simple est de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: www.expertsuisse.ch/fr-ch/offre-complete-de-formation-continue.
Vous trouverez la formation continue souhaitée en saisissant le numéro de séminaire dans le champ de recherche.

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

Crédits COVID-19: aspects légaux, fiscaux et comptables utiles pour l'établissement ou l'audit des comptes 2020

02 février 2021 (Lausanne, après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Nom de la société

Rue

Complément éventuel

NPA/Localité

Rue

N° de tél. privé

NPA/Localité

Adresse e-mail privée

N° de tél. professionnel (ligne directe)

Facture à l'adresse privée

Facture à l'adresse professionnelle

Adresse e-mail professionnelle

Correspondance à l'adresse privée

Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des Conditions générales de vente (CGV) et de la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA et je les accepte. Vous trouverez les CGV et la Déclaration relative à la protection des données sur notre site Internet.

Lieu/Date

Signature

Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à: EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch. Nos CGV et notre Déclaration de protection des données: www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-professionnelle-agb

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais

Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-

Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.